

Lundi 17 décembre 2012

**Avis du CESER sur le projet de budget pour 2013
de la Région Île-de-France**

***"Inquiétude du CESER Ile de France devant le projet de budget 2013
de la Région : la maîtrise de l'endettement ne doit pas s'opérer au
détriment de la capacité d'investir"***

Le CESER a rendu son avis le 13 décembre 2012 sur le projet de budget 2013 que le Conseil régional examinera lors de sa séance des 19 et 20 décembre prochains.

En préambule de son avis, le CESER met en évidence les principales données du projet de budget régional pour 2013. Il note que ce budget s'inscrit dans la volonté de l'Exécutif d'assurer « une structure de financement soutenable lui garantissant dans la durée les moyens nécessaires à son action ».

Le CESER prend donc acte que selon l'Exécutif régional :

- l'évolution de l'endettement doit continuer à être maîtrisée ;
- l'emprunt annuel mobilisé devrait s'établir autour de 700 M€ (même niveau que 2011 et 2012) ;
- les dépenses en crédits de paiement - hors dette - devraient être stabilisées autour de 2,5 Md€ pour le fonctionnement et autour de 1,6 Mds€ pour l'investissement.

Il note que les propositions budgétaires pour 2013 de dépenses en investissement et en fonctionnement ainsi qu'en plafond de recours à l'emprunt sont en cohérence avec les objectifs ainsi retenus.

Il constate aussi notamment :

- la réduction significative depuis 2010 des ouvertures réelles de crédits (affectation) pour l'investissement (75% des crédits votés au budget en 2010 et 2011, 71% prévus en 2012) ;
- la croissance très importante de l'encours de dette (13% en 2009, 12% en 2010, 13% en 2011, 10% en 2012) et la forte croissance de la charge annuelle de la dette ;
- les perspectives de croissance très aggravée de cette charge annuelle dans la simple hypothèse d'une augmentation annuelle du budget de 1% de 2013 à 2015, comme le montre le rapport de l'Exécutif sur les orientations budgétaires 2013.

Au vu de ces différents constats, le CESER émet son avis :

- le CESER soutient l'Exécutif régional lorsqu'il bâtit le projet de budget 2013 à cadre législatif inchangé ;
- le CESER soutient également la volonté de l'Exécutif de maîtriser l'évolution de l'endettement qui constitue une menace très sérieuse pour la poursuite d'une politique d'investissement dans les domaines qu'il juge prioritaires (enseignement, transports et

mobilité, développement économique), sans préjudice des dépenses de fonctionnement de la formation professionnelle.

Ce sont en effet, dans la durée, les véritables outils de réduction des inégalités sociales et territoriales.

Le CESER constate avec inquiétude que les choix actuellement affichés sont :

- la réalisation des interventions en investissement globalement réduite, sinon au moins ralentie ;
- la politique réelle d'investissement, traduite dans le taux d'affectation des autorisations de programme, orientée significativement à la baisse depuis 2010 ;
- le niveau, certes stabilisé, des dépenses de fonctionnement hors dette par rapport au budget 2012.

Le CESER confirme une nouvelle fois son appel à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, alors que celles projetées pour 2013, au même niveau (hors dette) que celles budgétées pour 2012, seraient ainsi supérieures de 4,7% à celles de 2011 et de 7,3% à celles de 2010.

Le CESER réaffirme ses prises de position en rappelant :

- qu'il est favorable à davantage d'autonomie fiscale pour la collectivité régionale parce que cette autonomie constitue un facteur de responsabilisation accrue de celle-ci vis-à-vis du corps économique et social régional ;
- la nécessité de clarifier la répartition des compétences entre les divers niveaux de collectivités territoriales et entre celles-ci et l'Etat.

Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France

Relations presse : Valérie GUHUR - Chef de cabinet - 01 53 85 65 84

valerie.guhur@iledefrance.fr